

Se loger sans se ruiner ?

C'est possible avec le logement
à loyer abordable



VOUS ÊTES À LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT À LOUER SUR NANTES OU SA MÉTROPOLE ?

DÉCOUVREZ LE LOGEMENT À LOYER ABORDABLE, UNE SOLUTION POUR SE LOGER SANS TOUT DÉPENSER DANS SON LOYER. SUIVEZ LE GUIDE !

C'EST QUOI LE LOGEMENT À LOYER ABORDABLE ?

Il permet à des personnes dont les revenus dépassent les plafonds du logement social classique, de louer un bien sans consacrer une part trop importante de leur budget au logement.

Gérés par des bailleurs sociaux, ces logements bénéficient de loyers réglementés par la collectivité pour rester inférieurs aux prix du marché.

SES AVANTAGES :

- des loyers abordables en comparaison à ceux des logements du privé ;
- l'accès à un logement pérenne et de bonne qualité ;
- une localisation à proximité des lieux d'activité, des équipements, des services et des transports en commun ;
- Pas de demande de garant, ni de caution ;
- Pas de frais d'agence, ni de frais de dossier.



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Ils s'adressent à des personnes qui rencontrent des difficultés à trouver un logement en raison des loyers trop élevés et/ou des garanties demandées par les propriétaires privés.

Vous arrivez sur Nantes et sa métropole ?

Vous démarrez dans la vie active ou êtes tout juste retraité ?

Votre dossier n'est pas accepté pour avoir un logement dans le parc privé ?

Vous êtes en couple avec ou sans enfants, parent solo... ?

Le logement à loyer abordable est fait pour vous !

Trois conditions sont requises :

- être de nationalité française ou titulaire d'un titre de séjour valide ;
- louer le logement en tant que résidence principale ;
- présenter son avis d'imposition pour vérifier que vous êtes dans les plafonds de ressources.

Quelques exemples :

Composition de la famille	Plafond 2025 des revenus annuels maximum*	Soit environ, en équivalent revenu avant abattement par mois maximum*
1 personne seule	30 161 €	2 793 €
1 couple	40 279 €	3 730 €
1 personne seule + 1 enfant ou 1 couple + 1 enfant	48 437 €	4 485 €
1 personne seule + 2 enfants ou 1 couple + 2 enfants	58 477 €	5 415 €

*Lors de votre demande, votre revenu fiscal de référence de l'année N-2 sera étudié. Cette information figure sur votre avis d'imposition.

ATTENTION : les plafonds sont réévalués tous les ans par l'État. Retrouvez les informations mises à jour sur metropole.nantes.fr



D'autres critères peuvent être pris en compte (handicap, jeune couple...), renseignez-vous auprès de La Maison de l'Habitant ou sur metropole.nantes.fr

“ A la retraite, nous avons été vite découragés par les garanties demandées par les propriétaires. Nous avons sollicité la Maison de l'Habitant qui nous a orientés vers les logements à loyer abordable des bailleurs sociaux. Quelques mois après, on nous proposait un appartement dans un quartier vivant, proche des transports et adapté à notre budget, sans garant ni frais de dossier. ”

Patrick et Sylvie 70 ans

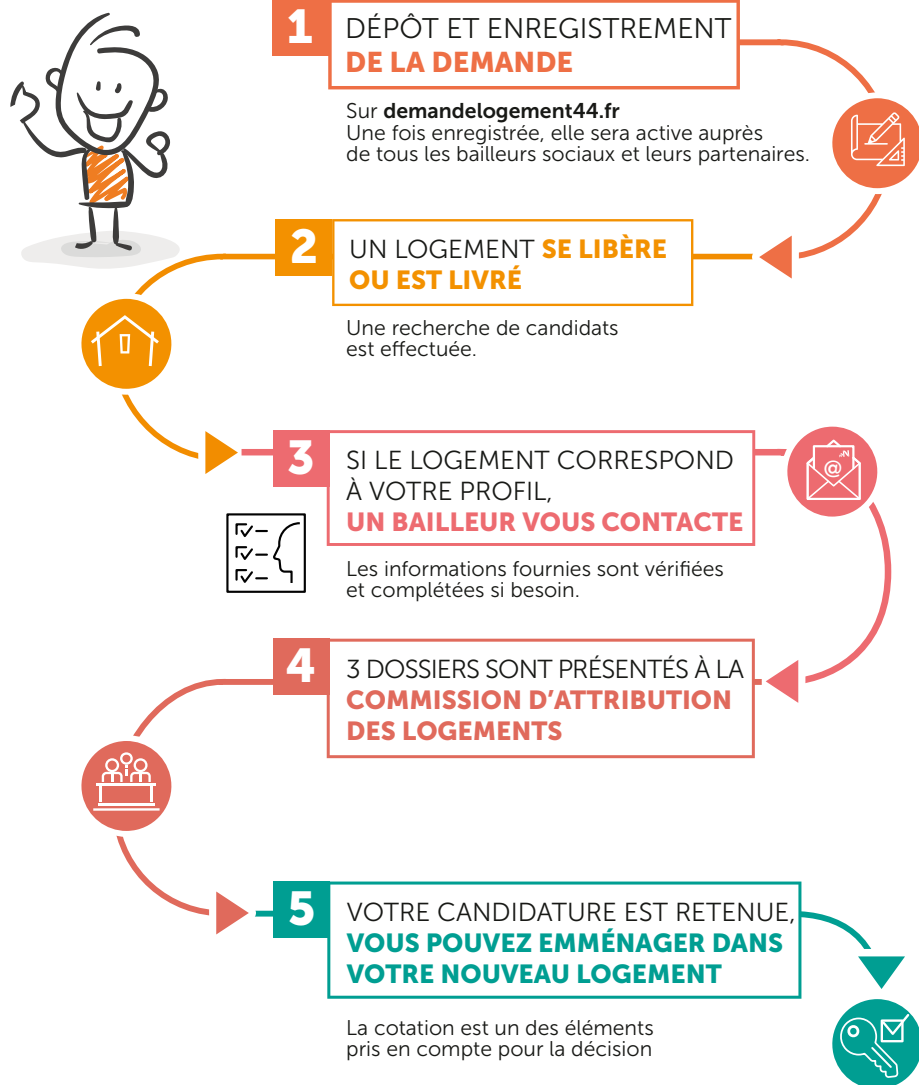
“ Au moment de ma séparation, j'ai dû chercher un logement pour moi et mes deux enfants. Salarié, je ne pensais pas être éligible aux logements proposés par un bailleur social. Encouragé par un ami, j'ai déposé ma demande sans trop y croire. Quelques temps après, on me proposait un logement adapté pour un loyer inférieur au budget maximum que je m'étais fixé. ”

Guillaume 42 ans

“ A l'arrivée de notre 2^{ème} enfant, nous avons besoin d'un logement plus grand. Exerçant tous les deux une profession en indépendant, notre dossier n'était jamais accepté par les agences immobilières. Après quelques recherches, nous avons compris que nous étions éligibles au logement à loyer abordable. Après avoir déposé une demande, on nous a proposé un logement dans notre quartier pour un loyer qui nous permet de boucler nos fins de mois sans stress. ”

Inès et Farid 30 et 32 ans

COMMENT EFFECTUER UNE DEMANDE DE LOGEMENT À LOYER ABORDABLE ?



A NOTER : SI VOTRE DOSSIER N'A PAS ABOUTI

Pensez à bien renouveler votre candidature chaque année et à mettre à jour votre dossier en cas d'évolution de votre situation (coordonnées, revenus, composition familiale...)

Vous pouvez modifier votre demande en ligne à tout moment sur demandelogement44.fr.

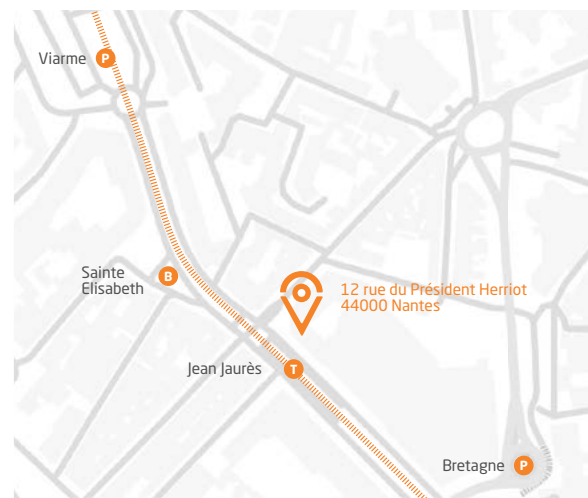
OÙ SE RENSEIGNER ?

Pour toute demande information complémentaire, vérifier vos conditions d'éligibilité ou renseigner votre demande en ligne, contactez :

La Maison de l'Habitant

- 12 rue du Président Edouard Herriot
44000 Nantes
- 02.40.89.30.15
- contact@adil44.fr

Horaires d'accueil : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
(fermé au public le mardi matin et le vendredi après-midi).



Comment venir :

- T Tramway :**
Ligne 3, arrêt Jean Jaurès
- B Bicloo :**
Station à proximité place Sainte-Elisabeth
- P Voiture :**
Parkings Tour Bretagne et Viarme



RETROUVEZ DES ANNONCES IMMOBILIÈRES DE LOGEMENTS À LOYER ABORDABLE SUR :

www.bienveo.fr : la plateforme d'offres de logements sociaux et abordables
www.al-in.fr : la plateforme d'offres de logements pour les salariés des entreprises de plus de 10 salariés